

## **Compte rendu de la réunion publique du 6 juillet 2022 sur l'aménagement de la rue du 19 mars 1962 Roquefort**

Nous venons de découvrir les plans de l'aménagement de cette rue et avons assisté aux présentations et aux échanges : 25 administrés dont 10 élus.

Voici nos constatations et interprétations / déductions (faute d'accès aux documents : appel d'offres – étude hydrologique - ... )

Le diamètre 400 des buses sera-t-il suffisant pour évacuer les abats d'eau qui remplissent plusieurs fois par an les actuels fossés dont la section est 2 à 3 fois plus importante que celle des buses prévues ?

La réponse est oui car selon le maître d'ouvrage l'excès d'eau sortira par les avaloirs, créant ainsi une lame d'eau de  $x$  (valeur non donnée) cm dans la rue du 19 mars et descendra vers le domaine des Anets et l'impasse Lescazes. Cette zone étant déjà inondée, le fossé d'évacuation a été creusé/curé : sera-t-il suffisant pour absorber l'eau du busage et cette lame d'eau ?

En fait les fossés servent actuellement de bassin d'expansion qui sera supprimé après les travaux. Des réserves d'eau de pluie sur le domaine public permettraient de compenser cette fonction et faciliteraient les arrosages hebdomadaires (les agents municipaux utilisent soit de l'eau potable soit vont au pompage du puits du terrain de foot avec une réserve de  $1 \text{ m}^3$ ). Inciter les riverains à s'équiper de telles réserves comme le prévoit le PLUi accompagnerait cette compensation. Ces équipements permettraient aussi de compenser l'artificialisation de la zone qui obère l'infiltration des eaux.

La voie piétonne et la piste cyclable située côté gauche en descendant la rue du 19 mars direction Estillac serait dotée d'un trottoir haut afin de protéger les usagers des véhicules circulant à une vitesse limitée à 30 km/h via 2 chicanes mono voie. Ces hauts trottoirs représentent un danger pour les piétons et surtout les cyclistes. Pourquoi avoir choisi cette solution alors que la création d'une zone 20 km/h multiusagers réduirait les coûts et imposerait aux automobilistes de rouler au pas tout en créant une coulée verte ?

Cette alternative a-t-elle été abordée ?

L'absence de documents techniques depuis 6 mois génère une suspicion et un mépris des élus vis-à-vis de leurs administrés. La mise en ligne de ces données est indispensable car la réunion publique ne peut pas à elle seule répondre au devoir de transparence indispensable à l'acceptabilité des décisions prises par un bureau municipal de 6 maires. D'autant plus que seul les riverains ont été conviés à cette réunion, comme si les autres administrés n'étaient pas concernés tant par l'usage de ces équipements que par leurs financements (550 000€ soit une année de moyens financiers dédiés à de tels travaux).

Enfin le début des travaux est dans 10 jours : pourquoi une telle précipitation sans aucune possibilité de participer à la conception ? L'intelligence collective et son bon sens sont ici aussi méprisés ! Quelle arrogance ! Quel manque d'humilité ?.

En cautionnant cette omerta documentaire et ce passage en force vous participez à la destruction progressive de la démocratie participative conduisant à des abstentions record. Enfin ces citoyens qui roulent comme des malades dans nos rues mettront beaucoup de temps à accepter ces nouvelles contraintes dans leurs déplacements : ils doivent être accompagnés vers un plus grand civisme !

Conclusion nous demandons :

- 1) Un moratoire démocratique de 6 mois : le chantier ne commencerait pas le 18 juillet.
- 2) La mise en ligne de l'appel d'offres, de l'étude hydrologique, des plans en coupe et vue de dessus,  
...
- 3) La distribution d'un bulletin dédié à cette réalisation
- 4) La tenue d'une réunion publique générale salle Arlabosse après les vacances dès que la 7<sup>ème</sup> vague COVID le permettra.
- 5) L'augmentation du diamètre des buses en fonction de la hauteur disponible : le diamètre 1000 évoqué par le maître d'ouvrage est excessif !
- 6) La création d'une ou plusieurs réserves d'eau aériennes et souterraines permettant de réduire les coûts des arrosages municipaux et compensant en partie l'imperméabilisation.
- 7) La création d'une coulée verte compensant le doublement de la zone imperméabilisée.
- 8) D'inciter financièrement les équipements privés en réserves d'eau de pluie en « profitant » du chantier.
- 9) D'étudier l'alternative zone 20 via un comparatif multicritère avec la zone 30 actuellement prévu.

Notre projet consiste à prévenir quelques déboires post chantiers, à améliorer le projet urbanistique de notre commune, à anticiper l'évolution des comportements sociétaux et les demandes des riverains et usagers.

Fait à Roquefort le 8 juillet 2022.

Document transmit pour info et témoignage :

- Au maître d'ouvrage
- Au bureau d'études AC2i
- Aux 18 élus du conseil municipal de Roquefort
- A la préfecture
- A l'Agglomération Agenaise
- Au TPG
- Au TA de Bordeaux
- Aux Administrés et aux usagers de cette rue en devenir.